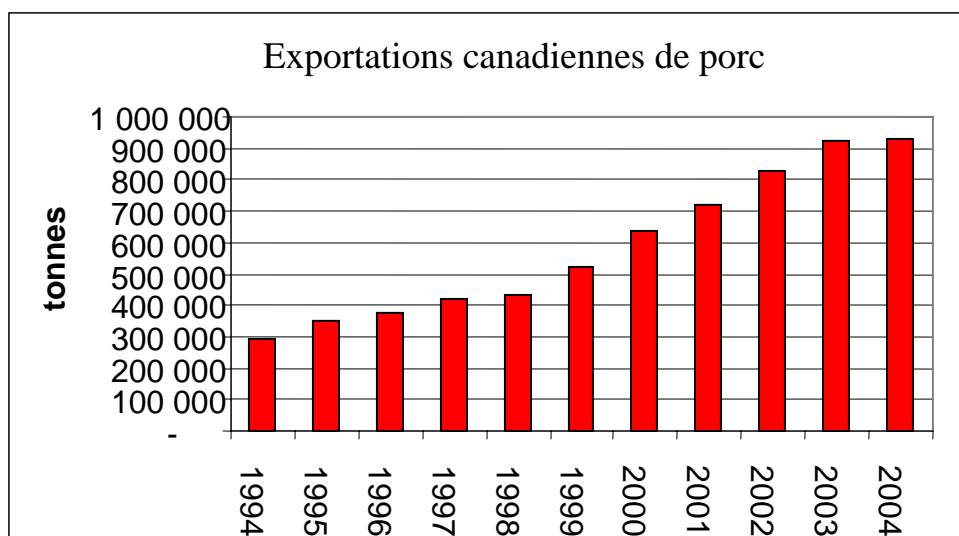


Commerce international

Objectifs de négociation de l'industrie canadienne du porc

Le présent document décrit le point de vue de l'industrie canadienne du porc sur les négociations multilatérales dans le cadre du Cycle de Doha. Il a été produit avec la collaboration du Conseil des Viandes du Canada, l'association qui regroupe les abattoirs et les usines de transformation, du Conseil canadien du porc, qui représente les éleveurs de porcs commerciaux, ainsi que de Canada Porc International, l'agence de promotion des exportations de l'industrie.

Les exportations canadiennes de porc ont connu une croissance très rapide depuis la fin des négociations multilatérales du Cycle de l'Uruguay, qui se sont terminées en 1994, et qui ont amené la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les exportations canadiennes de porcs et de produits porcins ont plus que triplé au cours de la décennie qui a suivi, passant de 800 millions en 1994 à plus de 2,65 milliards de dollars en 2004.



L'OMC a joué un rôle déterminant dans la capacité du Canada d'accroître ses ventes à de nombreux pays où nous n'exportions que peu ou pas de porc au moment de la signature de l'Accord de l'Uruguay. Les exportations en Corée du Sud ont augmenté de plus de 1700 % et celles aux Philippines sont de 140 fois supérieures à ce qu'elles étaient en 1994. Le Costa Rica et la Bulgarie ne sont que deux exemples, parmi plusieurs, de pays qui sont devenus d'importants marchés pour le pays et qui, il y a à peine dix ans, n'importaient à peu près rien du Canada.

L'élevage porcin et la production de viande de porc jouissent de nombreux avantages au Canada, en raison notamment de l'abondance des aliments pour animaux, de l'excellent statut sanitaire du cheptel et des normes très élevées en matière de salubrité et de qualité des aliments. Compte tenu du modeste potentiel de croissance de la consommation intérieure, les exportations sont devenues la meilleure voie de croissance pour l'industrie canadienne du porc. Les perspectives

d'accroître à long terme les exportations vers la région de l'Asie-Pacifique et vers l'Union européenne, de même qu'en Amérique latine et en Europe de l'Est, sont par ailleurs excellentes.

Les producteurs et transformateurs canadiens de porcs et les négociants en viande, de même que bon nombre d'autres entreprises au pays qui offrent des intrants et des services à notre industrie souhaitent ardemment que le Canada poursuive vigoureusement ses efforts pour tenter de réduire les barrières commerciales et les subventions causant des distorsions sur les échanges, et tenter d'accroître l'accès aux marchés, dans le cadre des négociations multilatérales du Cycle de Doha prévues pour se terminer en 2006.

Le texte qui suit décrit les objectifs canadiens de négociation que nous recommandons particulièrement pour l'industrie porcine.

Accès aux marchés

- ★ L'industrie du porc représente l'un des plus importants secteurs de l'agroalimentaire. Le porc est la viande la plus consommée dans les régions qui connaissent une forte croissance économique, notamment en Asie et en Amérique latine. Il demeure la viande de premier choix dans la majeure partie de l'Europe. Cependant, dans la plupart de ces régions, l'accès au marché demeure considérablement limité par certaines mesures, comme les tarifs douaniers, les contingents tarifaires, ainsi que les conditions d'obtention de permis et de licences d'importation. Nous assistons, en outre, à l'élargissement de l'Union européenne et à une déplorable intensification du protectionnisme en matière d'importations de produits agricoles en agriculture au sein de nombreux pays avec qui nous faisons traditionnellement affaire, comme la Hongrie et la Pologne. Une réduction de ces contraintes se traduira par des profits plus élevés et une meilleure croissance pour le secteur canadien du porc, et permettra la création de nombreux emplois dans cet important secteur à valeur ajoutée.
- ★ L'une des grandes réalisations du Cycle de l'Uruguay fut la conversion en « contingents tarifaires » des restrictions quantitatives aux importations telles que les quotas d'importation. Toutefois, dans plusieurs cas, les contingents tarifaires (CT) qui en ont résulté n'ont pas donné les retombées qu'on était raisonnablement en mesure d'attendre; l'exemple le plus marquant à cet égard est celui des contingents tarifaires fixés par l'Union européenne. Tel qu'on l'explique dans le document de travail d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en date du 12 décembre 1997, on a laissé beaucoup de latitude aux membres quant à l'administration et à la mise en application des CT. L'industrie canadienne du porc recommande vivement de renforcer les règles sur l'administration des CT afin que les engagements d'accès minimum soient plus conséquents et soient accessibles aux pays exportateurs.
- ★ Un autre changement important issu de la dernière ronde de négociations multilatérales fut la mise en place de «l'engagement d'accès minimum», ayant pour objet de permettre des importations équivalent, pour commencer, à 3 % de la consommation nationale de la denrée dans le pays importateur, ce pourcentage atteignant 5 % à la fin de la période de

mise en oeuvre. On a permis à l'Union Européenne d'exprimer son engagement pour l'ensemble des viandes, ce qui a radicalement réduit l'accès au marché qu'elle aurait été tenue de respecter pour le porc si l'accès minimum avait été déterminé par des catégories de tarifs par produit (boeuf, poulet, porc, agneau, etc.). L'Union européenne a donc négocié un accès minimum de seulement 75 000 tonnes pour le porc, ce qui est considérablement inférieur aux 600 000 tonnes auxquelles on s'attendait comme accès minimum à la fin de la période de mise en oeuvre du Cycle de l'Uruguay si la viande porcine avait été considérée de manière distincte. L'accroissement de la consommation de porc par habitant en Europe, conjugué à l'expansion de l'UE, a exacerbé la situation. L'industrie canadienne du porc ne comprend pas ce qui justifie ce regroupement, car ces divers types de viande ne sont pas interchangeables et sont distribués dans des réseaux commerciaux distincts au même titre que, par exemple, les céréales et les viandes. Les règles d'administration des CT devraient être mises en place à partir du principe que l'accès minimum et les contingents tarifaires devraient être établis en fonction de la consommation historique réelle des denrées non regroupées, telle que définie par le code HS à 4 chiffres utilisé pour classer les tarifs (ex. : 02.03 pour le porc – frais, réfrigéré ou congelé).

- ★ Les tarifs sur les importations à l'intérieur des contingents tarifaires devraient être éliminés afin de permettre la réalisation des engagements d'accès minimum visés dans le contexte d'une véritable libéralisation.
- ★ Les autres questions relatives à l'administration des CT qui devraient faire l'objet de meilleures règles, applicables par l'OMC, concernent les exigences relatives aux garanties de bonne exécution, qui sont astreignantes pour les importateurs, et la trop courte durée des permis de contingents tarifaires.
- ★ L'industrie canadienne du porc souhaite que l'adhésion de la Russie à l'OMC soit conditionnelle à la mise en place de systèmes de permis d'importations ou de CT qui ne ciblent pas de pays en particulier.
- ★ Nous souhaitons une réduction de la progressivité tarifaire afin que les tarifs sur les produits transformés ne soient pas plus pénalisants, en matière d'importation, que les tarifs imposés aux produits bruts. Cette mesure encouragerait la transformation de produits à valeur ajoutée au Canada.
- ★ Nous appuyons l'approche retenue par le Canada en ce qui a trait aux *indications géographiques* et nous estimons que la protection des IG déjà fournie en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce (ADPIC) est adéquate et que son renforcement pourrait entraîner des coûts inutiles, sans que cela soit ultimement bénéfique pour les consommateurs.
- ★ En acceptant de réduire son Prix à l'importation de référence (PIR) lors du Cycle de l'Uruguay, le Japon a exercé son droit d'imposer un mécanisme de sauvegarde afin de se protéger contre une hausse subite des importations. Cependant, les résultats ont été

décevants tant pour les importateurs japonais que pour les exportateurs, puisque l'effet produit a été exactement le contraire de la stabilité qui était recherchée. La perspective que cette mesure de sauvegarde soit appliquée (entraînant ainsi une forte augmentation du prix à l'importation) encourage les achats spéculatifs par les importateurs, provoquant ainsi les hausses d'importations à l'origine du déclenchement des mesures de sauvegarde. L'industrie canadienne du porc demande une révision du Prix à l'importation de référence (PIR) pour le remplacer par un autre mécanisme qui causerait moins de distorsion sur le commerce. Voici d'autres modifications pouvant rendre la mesure de sauvegarde japonaise moins restrictive et moins nuisible aux importations de porc : augmentation du seuil déclencheur au-delà du pourcentage actuel de 19 pour cent; réexamen de la situation aux trimestres subséquents à celui où a été déclenchée la mesure de sauvegarde afin qu'il soit possible de la retirer plus tôt et faire en sorte que, sur une base annuelle, le total des importations puisse être aussi près que possible du seuil déclencheur.

- ★ Pour conclure la question de l'accès au marché, nous recommandons vivement au gouvernement du Canada de poursuivre l'élimination des tarifs sur les importations qui se situent à l'intérieur des contingents tarifaires. Nous souhaitons en outre une réduction additionnelle de tous les autres tarifs sur les importations de même que la mise en place de conditions permettant d'augmenter davantage l'engagement d'accès minimum (c'est-à-dire au-delà de 5% de la consommation intérieure).

Subventions à l'exportation et aide alimentaire

- ★ Les subventions gouvernementales qui réduisent directement le prix de vente des produits exportés devraient être entièrement éliminées. Il s'agit de la forme d'aide gouvernementale qui est la plus nuisible et qui a le plus grand effet de distorsion sur les échanges commerciaux, car ces subventions changent directement le prix que les importateurs s'attendent à payer. Cette mesure peut éliminer complètement les concurrents gouvernés par les forces du marché, comme le Canada, qui n'accordent pas de subventions à l'exportation.
- ★ Les taxes à l'exportation applicables aux intrants utilisés dans la production d'un autre produit agroalimentaire devraient être considérées comme une forme de subvention à l'exportation et devraient également être interdites.
- ★ La limite pour rembourser les paiements des crédits à l'exportation financés par le gouvernement ne devrait pas dépasser 180 jours.
- ★ L'aide alimentaire devrait être plus clairement définie, afin de préciser les critères d'admissibilité et les situations qui la justifient, en vue d'empêcher son utilisation à des fins d'élimination des surplus par les pays qui souhaitent maintenir leurs prix intérieurs.

Soutien interne

- ★ L'industrie canadienne du porc appuie vigoureusement tout effort permettant de réduire davantage, et de manière graduelle, le soutien interne susceptible de causer des distorsions sur le commerce tout en permettant aux gouvernements de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe (ex. : éclosion d'une maladie animale).

Mesures sanitaires et phytosanitaires

- ★ L'industrie canadienne du porc considère l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires comme une réalisation colossale du dernier cycle de négociations de l'OMC, car on y précise que toute barrière tarifaire de nature technique doit avoir un fondement scientifique. Nous nous opposons fortement à toute renégociation de cet accord qui ferait en sorte que le fondement scientifique ne soit plus le principal critère pour établir la légitimité des mesures techniques limitant le commerce.
- ★ L'industrie canadienne du porc préconise une extrême vigilance afin de tenir compte, dans le cadre des règles et accords de l'OMC, des questions non liées au commerce, comme les questions environnementales et les préférences en matière de pratiques d'élevage. Nous craignons que d'intégrer les questions non liées au commerce dans les négociations compromette sérieusement les améliorations survenues en matière d'accès par le biais des réductions de tarifs ainsi que la mise en place de paramètres sur les mesures qui peuvent être prises pour restreindre les importations. Rappelons que ces améliorations ont été obtenues après plusieurs rondes de négociations (en plus des mesures sur le règlement des différends). En permettant aux pays d'appliquer des mesures qui portent sur des questions autres que la santé et la sécurité, on risque de dévier de l'approche objective et fondée sur la science préconisée pour traiter les questions commerciales et de favoriser ainsi l'interprétation subjective de lignes directrices, ce qui compliquera davantage le règlement des différends commerciaux. La situation pourrait même inciter les secteurs vulnérables aux importations à réclamer à leur gouvernement d'imposer de telles normes. En bref, les questions non liées au commerce pourraient devenir une forme de mesures protectionnistes déguisées et doivent donc être discutées dans le cadre d'une autre tribune.
- ★ Tous les programmes gouvernementaux qui offrent un soutien aux producteurs doivent être mis en place dans le cadre des catégories de soutien interne existantes, afin de se conformer aux politiques et aux règlements associés aux questions non liées au commerce. Ces programmes doivent également être assujettis aux plafonds des dépenses de l'OMC et aux engagements de réduction.

Recours commerciaux

- ★ L'industrie canadienne du porc a dû faire face à un certain nombre de recours commerciaux depuis les vingt dernières années, dont plusieurs cas d'enquêtes en droits

compensateurs et antidumping.

★ Afin de réduire les risques d'enquêtes en droits compensateurs, nous souhaitons que les programmes gouvernementaux de la catégorie verte (soit les programmes généraux liés à la recherche et au transfert technologique) ne puissent pas, de manière permanente, faire l'objet de droits compensateurs.

★ Nous proposons les améliorations suivantes à l'administration des droits antidumping dans le but de resserrer la discipline en matière de recours aux droits antidumping à des fins protectionnistes.

- (a) exclure le coût de production comme base pour calculer les marges de dumping en présence d'un marché économique intégré (c'est-à-dire lorsque les prix intérieurs et à l'exportation sont étroitement liés et lorsque les différences entre les prix sont limitées, par arbitrage de marché, aux coûts du transport et des transactions frontalières); et,
- (b) imposer une période d'enquête plus longue afin de mieux tenir compte des cycles économiques propres à l'agriculture et aux autres secteurs .

Le CCP recommande aussi que la période de temps utilisée pour comparer les prix intérieurs et les prix à l'exportation soit aussi courte que possible (base hebdomadaire, si possible et mensuelle tout au plus).

Conclusion

L'industrie canadienne du porc est disposée à répondre à toute question relative à cet énoncé de politique. Nous continuons par ailleurs de participer activement aux consultations en collaboration avec les gouvernements et les autres organisations de l'industrie en vue d'atteindre les objectifs de négociations commerciales du Canada, dans le cadre du Cycle de Doha, à l'OMC.

Pour renseignements :

*Canada Porc International (613)
236-9886
www.canadapork.com*

*Conseil des viandes
du Canada
(613) 729-3911
www.cmc-cvc.com*

*Conseil canadien du porc
(613) 236-9239
www.cpc-ccp.com*